

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 22 septembre 2014

Présents : Laurence VALLAT, Élisabeth LAFFONT, Véronique LEGARS, Mathieu ROUSSEAU, Xavier SEGUY, Vincent THOMAS, Patricia LEVEQUE, Xavier MAINGUE, Étienne CHATELON, Agnès COURBON, Claire MEYER

Approbation du compte-rendu du 25 août 2014 : approuvée à l'unanimité

Délibération modificative budget : Des ajustements au budget eau et assainissement et au budget communal sont à faire suite à des imputations de compte non correcte et à la non prise en compte de frais bancaires Approuvée à l'unanimité

Délibération indemnité du trésorier : L'indemnité versé au receveur municipal sera mis à l'ordre du jour du prochaine conseil après complément d'information

Délibération pour accepter reprise comptable de la ventilation du SIANC

Suite à la dissolution du SIANC des opérations comptables sont à prendre pour la reprise comptable de la ventilation du SIANC et intégrer au moment du compte administratif l'impact de ces opérations pour la détermination du résultat Votée à l'unanimité

Délibération pour factures eau impayées : mise en non valeur de factures impayées du rôle d'eau des années 2007 et 2013 Votée à l'unanimité

Délibération pour convention ingénierie voirie CG (assistance technique) La commune a la possibilité de conclure un programme d'aménagement de la voirie avec le Conseil Général le conseil décide de ne pas faire de convention cette année,

Délibération COCA COCS

COCA (Contrat Communal d'Aménagement) : étude préalable obligatoire d'aménagement global de bourg, durée approximative de 18 mois minimum
COCS (contrat communal Simplifié): pas d'étude, nécessité de monter un dossier complet (devis, plans) plus rapide à mettre en œuvre. Possible de prévoir une ligne préalable pour étude si besoin de basculer en COCA.

Il a été décidé de faire un COCS avec ligne préalable pour étude Votée à l'unanimité

Délibération pour engager le PA2 et PA10 éco hameau

De nouveaux plans on été élaborés ce qui permet de mettre en place le nouveau projet d'aménager,

L'architecte du Parc du Pilat demande de se conformer au PLU quant à l'orientation des maisons et insiste sur la notion de Hameau pour leur implantation,

Proposition d'envoyer les esquisses à la DDT pour avis Votée à l'unanimité

Eco hameau : des journées de formation théorique auront lieux les 29 novembre - 6 décembre puis proposition de deux dates en janvier

Prochain conseil le 20 octobre 2014 à 19h30